



Je suis etudiante et ma carte de sejour est perimé

Par **fahi**, le **08/06/2009** à **21:46**

Bonjour,

je vous ecris car j'ai un petit probleme. en effet, ma carte de sejour a expiré il ya un bn moment vers octobre 2008 et si je n'ai pas pu renouveler c'est parce que j'ai d'autres petits soucis.

je suis etudiante en bts trilingue et au bout de ma 1ere année je n'ai pu effectuer mn stage la cause la perte de mon passeport. et donc je passais pas en 2eme année et cela m'a beaucoup decouragé de ne pas avoir pu passer (de plus le bts trilingue sera remplacée l'année prochaine ce qui me complique plus la tache) et je me suis donc bcp absentée durant l'année scolaire 2008-09 et tout naturellement l'ecole m'avait rayé de leur liste.

donc vous comprenez mieu la situation dans laquelle je me trouve pas d'ecole dc pas de possibilité de renouvellement de carte de sejour, alors svp aidez moi a trouver une solution a cette impasse. je ne peux pa travailler durant l'été et ni m'inscrire dans une ecole.

merci a vous

Par **anais16**, le **10/06/2009** à **10:20**

Bonjour,

si vous aviez perdu votre passeport, il suffisait d'en demander un nouveau à votre consulat!

Vous auriez pu continuer vos études et votre titre de séjour aurait été renouvelé.

A l'heure actuelle, vous avez perdu tout droit au séjour en France. De plus, la législation actuelle considère que les étudiants étrangers n'ont pas vocation à rester sur le territoire français. Donc, si vous ne vous réinscrivez pas dans une formation à la rentrée prochaine, vous ne pourrez pas obtenir un autre titre de séjour.

Vous auriez dû faire des démarches avant la péremption de votre titre de séjour...